



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

COMMISSION PARITAIRE REGIONALE PRESTATAIRES DELIVRANT DES PRODUITS ET PRESTATIONS AUX TITRES I ET IV DE LA LPP

JEUDI 15 MAI 2025

01

APPEL

SOMMAIRE

1. APPEL

2. COMPOSITION DE LA COMMISSION

3. ALTERNANCE DE LA PRÉSIDENCE

4. APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA CPR DU 16 MAI 2024

5. PRÉSENTATION DES DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2024 ET POINT DE SITUATION SUR LES TÉLÉ SERVICES

6. ACTUALITE CONVENTIONNELLE

7. QUESTIONS DIVERSES

- DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION ET MODALITES D'ORGANISATION

02

COMPOSITION DE LA COMMISSION

MODIFICATION DE LA SECTION SOCIALE

REGIME GENERAL

Mme Carole GRARD
Directeur CPAM DE Lille-Douai

Mme Milana SISAMOUTH-
CPAM Lille-Douai

Mme Denise DEHAME
CPAM Aisne
conseiller

M. Laurent DUPLESSY
CPAM des Flandres

~~M. Patrice DUBOIS~~ **M. Franck**
Etienne RETAUX

SECTION SOCIALE

M. Baptiste MARCHAND
Sous-Directeur Santé CPAM Lille-
Douai

Mme Anne VANHAECKE
CPAM Lille-Douai

Mme DEDOURGE
CPAM Artois

Magali MARCOTTE EVEN
CPAM des Flandres

M. Daniel ISRAEL

REGIME AGRICOLE

03

ALTERNANCE DE LA PRESIDENCE

ALTERNANCE DE LA PRESIDENCE

Selon l'article 49 de la convention nationale,

« Le président de la section professionnelle et celui de la section sociale assurent à tour de rôle, par période d'un an, en référence à l'année civile, la présidence et la vice-présidence de la commission ».

04

APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA CPR DU 16.05.2024

05

PRÉSENTATION DES DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2024 ET POINT DE SITUATION SUR LES TELE SERVICES

PÉRIMÈTRE ET SOURCE DES DONNEES

- Facturations des fournisseurs du titre I, Titre II chapitre 4 et Titre IV
- Hauts-de-France
- Données inter-régimes
- Source = SNIIRAM/SNDS (Sauf mention contraire)
- Année 2024 (comparée à l'année 2023)

DÉPENSES DES FOURNITURES DU TITRE I, TITRE II CHAP. 4 ET TITRE IV

427,5 millions d'€

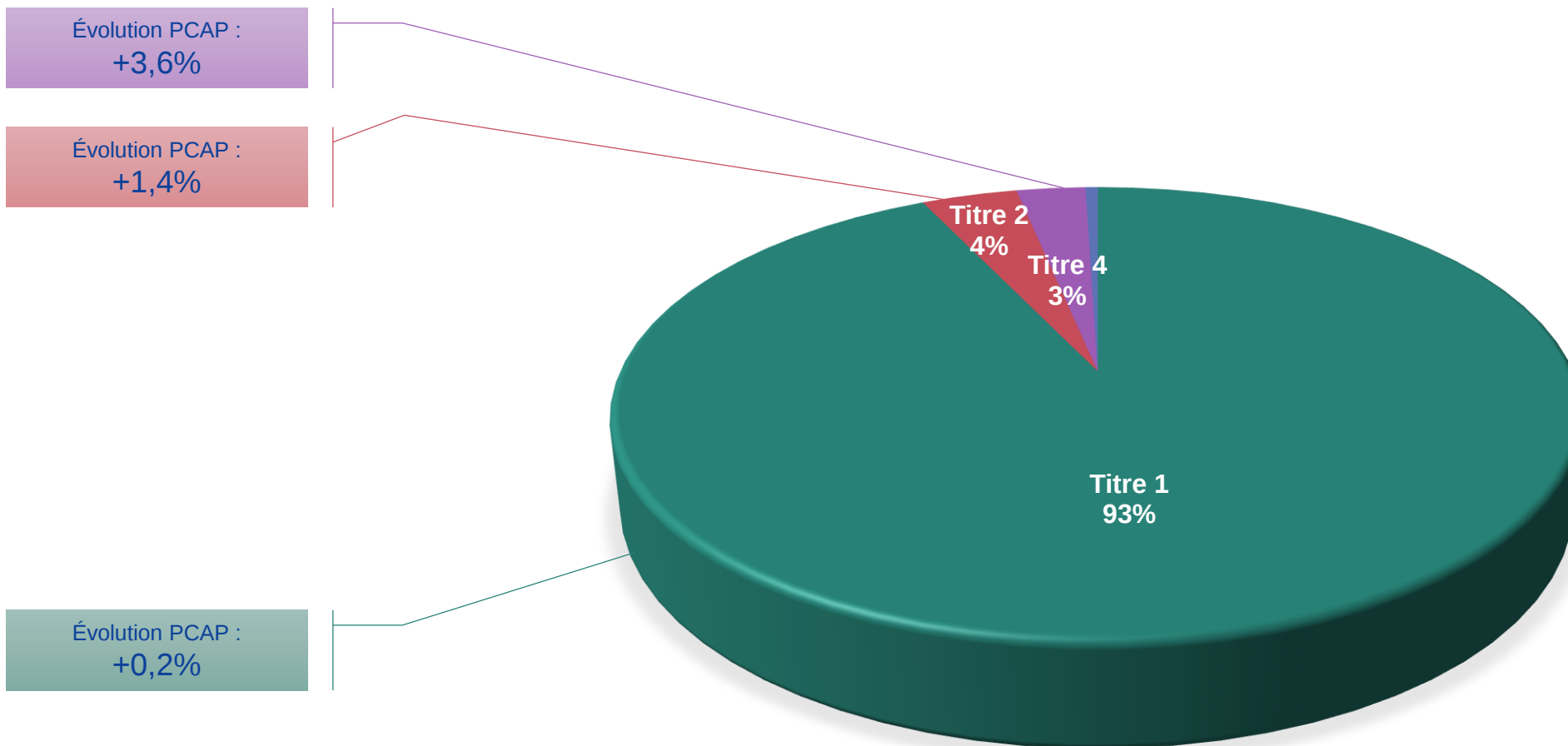
Dont 2,7 M d'€ liés à d'autres frais et rémunérations : (+30,6%)

	PCAP Montants remboursables	PCAP Montants remboursés	PCAP Volumes	PCAP Nombre de bénéficiaires
HDF 	+0,4%	-0,1%	+4,4%	+7,7%
France 	+9,7%	+9,5%	+12,3%	+7,9%

Part
remboursé
e RO
85,4%

Reste à
charge
14,6%

RÉPARTITION DES MONTANTS FACTURÉS PAR TITRE



RÉPARTITION DES MONTANTS FACTURÉS PAR POSTE

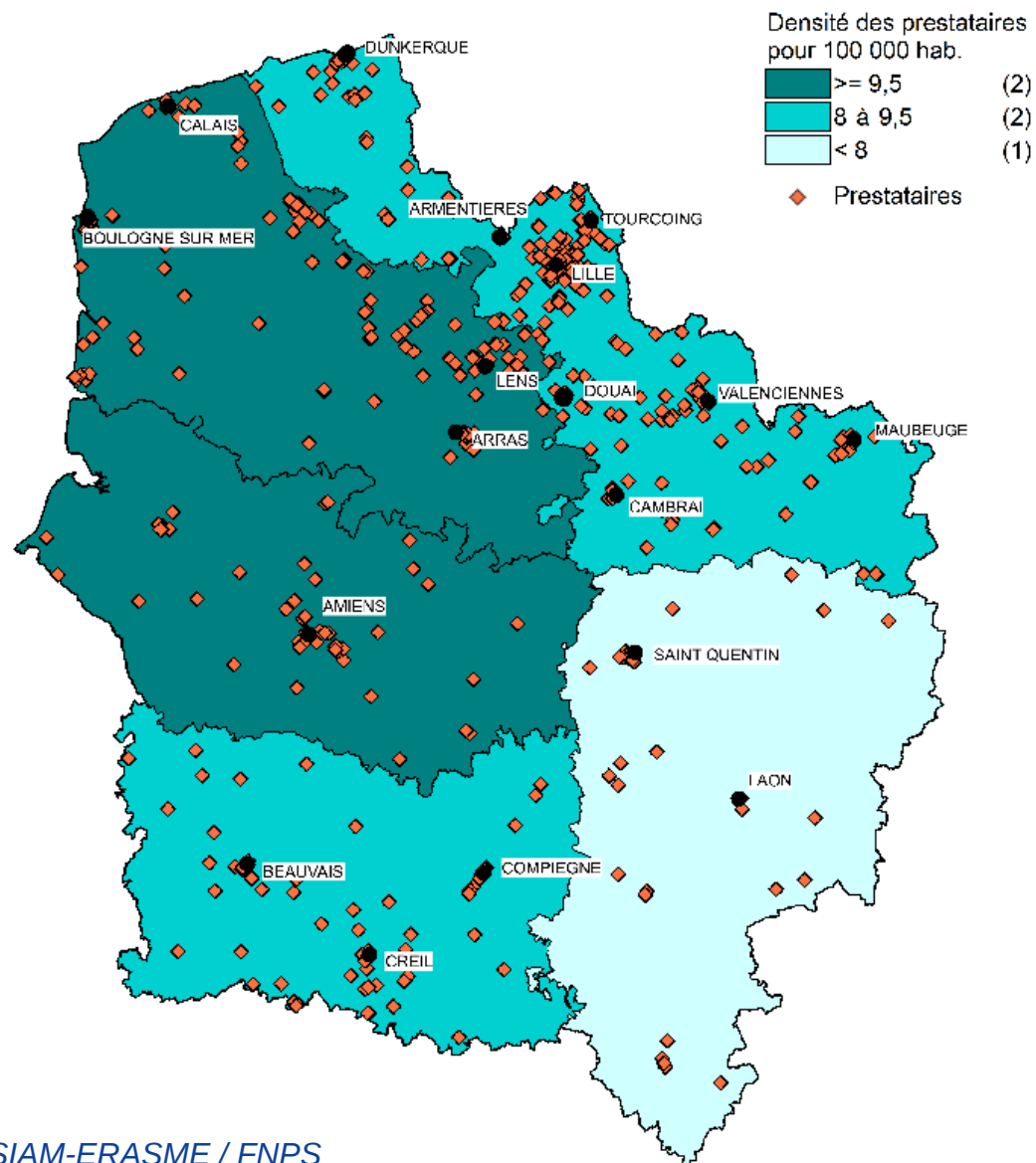
Titre	Prestations	Région			France (PCAP*)
		Base de remboursement	PCAP* (%)	Poids de la prestation	
Titre I	Appareils matériels de traitements	389 910 555 €	+0,2%	91,8%	+9,9%
	Articles de pansements	6 297 497 €	-2,6%	1,5%	+3,1%
Titre II	Orthèses	10 237 625 €	+9,9%	2,4%	+10,6%
	Orthoprothèses	4 927 615 €	-10,2%	1,2%	-17,1%
	Appareils de surdité	779 748 €	-25,1%	0,2%	-24,2%
	Prothèses externes non orthopédiques	365 471 €	-5,0%	0,1%	+16,6%
	Podo orthèses	172 347 €	+1 840,4%	0,0%	-15,6%
Titre III	Prothèses internes inertes	2 409 €	+46,3%	0,0%	-1,0%
Titre IV	Véhicules pour handicapés	12 124 767 €	+3,6%	2,8%	+2,1%
	Total	424 818 033 €	+0,3%	100,0%	+9,4%

FACTEURS EXPLICATIFS A L'EVOLUTION DES DEPENSES

Prestations	Evolution du montant remboursable	Evolution du montant remboursé	Evolution du nombre d'actes	Evolution du nombre de patients	Coût par patient	Evolution du nombre d'actes par patient	Effet Prix
Appareils matériels de traitements	+0,2%	-0,4%	+4,1%	+9,3%	-8,3%	-4,8%	-3,7%
Véhicules pour handicapés	+3,6%	+3,4%	-2,1%	-0,5%	+4,1%	-1,6%	+5,8%
Orthèses	+9,9%	+10,1%	+5,1%	+5,0%	+4,7%	+0,1%	+4,6%
Articles de pansements	-2,6%	-1,7%	-1,5%	+3,9%	-6,2%	-5,3%	-1,0%
Orthoprothèses	-10,2%	-11,5%	-14,6%	-8,2%	-2,1%	-6,9%	+5,2%

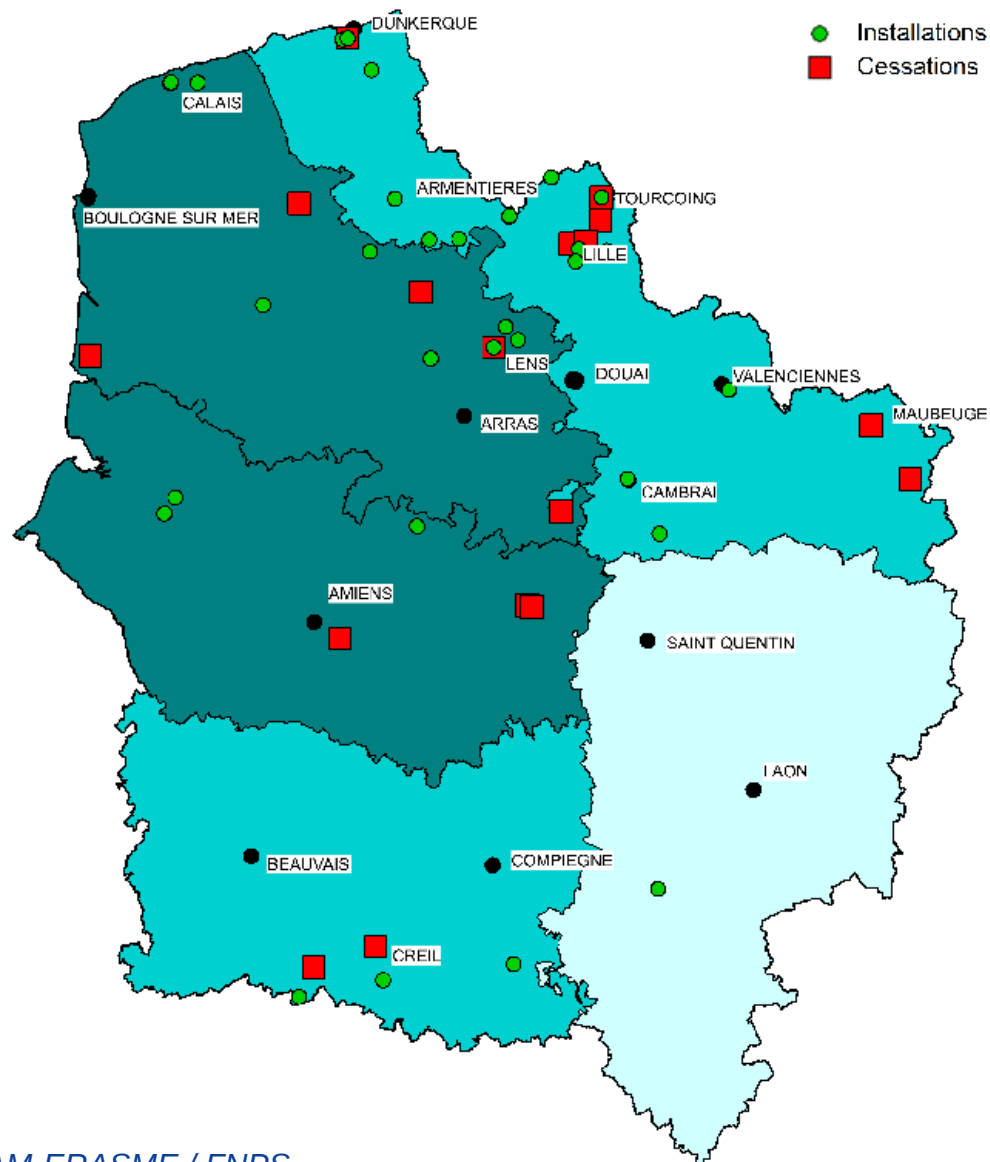
EFFECTIFS DE LA PROFESSION

EFFECTIFS ET DENSITÉ AU 31/12/2024



Département	Effectif	Evolution	Densité pour 100 000 hab.
Nord	236	+3,1%	9,0
Pas-de-Calais	150	+2,7%	10,3
Aisne	41	+2,5%	7,9
Oise	76	+1,3%	9,2
Somme	57	-1,7%	10,2
Hauts-de-France	560	+2,2%	9,4
France	6 215	+3,3%	9,1

CESSATIONS / INSTALLATIONS EN 2024



DEPARTEMENT	Cessations	Installations
Nord	8	15
Pas-de-Calais	4	8
Aisne	0	1
Oise	2	3
Somme	4	3
Hauts-de-France	18	30
France	116	314

POINT DE SITUATION SUR LES TELESERVICES

TAUX DE TÉLÉTRANSMISSION POUR L'ANNÉE 2024

Département	Taux de télétransmission
Nord	98,9 % ↗
Pas-de-Calais	98,6 % ↗
Aisne	98,5 % ↗
Oise	94,8 % ↗
Somme	98,3 % ↗
Hauts-de-France	98,6 % ↗ (+0,1 points)
France	98,5 % ↗ (+0,3 points)

UTILISATION DES OUTILS

ADRI ET SCOR

EQUIPEMENT ET UTILISATION D'ADRI ET SCOR

Département	Taux équipé ADRI		Taux utilisateurs ADRI		Taux équipé SCOR		Taux utilisateurs SCOR	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Nord	52,4%	52,8%	84,2%	82,9%	52,4%	52,8%	98,7%	100,0%
Pas-de-Calais	44,2%	43,6%	70,6%	70,6%	42,9%	39,7%	97,0%	96,8%
Aisne	38,5%	43,5%	40,0%	40,0%	38,5%	43,5%	90,0%	90,0%
Somme	44,4%	38,2%	50,0%	46,2%	44,4%	38,2%	100,0%	92,3%
Oise	66,7%	54,8%	100,0%	91,3%	66,7%	57,1%	100,0%	100,0%
Hauts-de-France	50,0%	48,6%	77,5%	75,6%	49,7%	48,0%	98,1%	98,0%
France	55,1%	50,3%	86,0%	79,0%	54,9%	49,8%	97,7%	96,8%

06

ACTUALITES CONVENTIONNELLES : FAUTEUILS ROULANTS / NOUVELLE PRISE EN CHARGE

CONTEXTE ET OBJECTIFS

- Conformément à la conférence nationale du Handicap du 26 avril 2023, l'Etat s'engage à une prise en charge intégrale des fauteuils roulants manuels et électriques.
- ➔ *Arrêté du 6 février 2025 portant modification des modalités de prise en charge de dispositifs médicaux et prestations associées pour la prise en charge des véhicules pour personnes en situation de handicap (VPH) aux titres I et IV de la liste prévue à l'article L. 165-1 (LPP) du code de la sécurité sociale.*
- ➔ *Pour garantir l'adaptation des dispositifs, réduire le reste à charge et encourager l'économie circulaire*

ENTRÉE EN VIGUEUR AU 01 DÉCEMBRE 2025

- Nouvelles catégories de VPH, avec un classement par types et par fonctions.
- Des prestations associées pouvant être prises en charge si elles font l'objet d'un avis favorable de la HAS. Pour celles non couvertes par la nomenclature, possible prise en charge sur devis, après demande d'accord préalable du service médical.
- Des nouvelles exigences techniques.
- Des conditions de prises en charge : location courte durée, achat neuf, location longue durée.

07

QUESTIONS DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

❑ Date de la prochaine réunion et modalités d'organisation

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Secrétariat de la Commission
Paritaire Régionale des
Prestataires TI TIV

Direction Santé